



Envoyé en préfecture le 18/04/2023

Reçu en préfecture le 18/04/2023

Publié le

Berger  
Levrault

ID : 049-200053213-20230228-CM\_DEL\_23023-DE

Département  
Arrondissement d'Angers  
Canton de Beaufort en Vallée  
COMMUNE DE LES BOIS d'ANJOU

## DÉLIBÉRATION

L'an deux mil vingt et trois, le vingt-huit du mois de février à 20h00, les membres du conseil municipal de la commune de Les Bois d'Anjou se sont réunis dans la salle des fêtes de Saint Georges du Bois, route de Saint Sicot, Saint Georges du Bois, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2121-10, L. 2122-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de Monsieur Sandro GENDRON, le maire,

### Convocation :

Monsieur ou Madame : Sandro GENDRON ; Marie BEAUDUSSEAU-HEULIN ; Dean BLOUIN ; Brigitte BRARD ; Isabelle BRETAUDEAU ; Martine BRIOT ; Thierry CHEVRIER ; Frédéric FORET ; Stéphane FORTANNIER ; Claire HEULIN-RICHER ; Sonia JAYER ; Kevin KOLB - HENRY ; Christelle LE - BRUN ; Samuel MAUPETIT ; Jean-Marc METAYER ; Cécile MOREL ; Pascal NOGRY ; Jérôme PAY ; Philippe PEAN ; Bruno POUVREAU ; Angélique RETIF ; Sophie ROQUET ; Sylvie ROUSSIASSE ; Franck RUAULT ; Jocelyne RUBEILLON ; Alain TAUNAY ; Maryse TIERCELIN ;

Étaient absents : Stéphane FORTANNIER ; Kevin KOLB - HENRY ;

Étaient absents excusés : Jean-Marc METAYER (pouvoir à Bruno POUVREAU) ; Sylvie ROUSSIASSE (pouvoir à Martine BRIOT) ; Isabelle BRETAUDEAU (pouvoir à Christelle LE-BRUN) ; Angélique RETIF (pouvoir à Cécile MOREL)

Étaient en retard excusés : Maryse TIERCELIN (arrivée pour prendre part au vote de la délibération CM-DEL-23005) ; Franck RUAULT (arrivé pour prendre part au vote de la délibération CM-DEL-23005) ; Samuel MAUPETIT (arrivée pour prendre part au vote de la délibération CM-DEL-23007) ; Sophie ROQUET (arrivée pour prendre part au vote de la délibération CM-DEL-23011)

Secrétaire de séance : Christelle LE-BRUN

**CM-DEL-23023 / DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ITINÉRAIRE DE FONTAINE-GUERIN « AU CŒUR DE LA FORÊT DE FONTAINE-GUERIN » INSCRIT AU PDIPR (PLAN DÉPARTEMENTAL DES ITINÉRAIRES DE PROMENADES ET DE RANDONNÉES)**

Monsieur Samuel MAUPETIT, Maire déléguée de Saint-Georges du Bois et Vice-Président de la commission Développement durable, rappelle aux membres du Conseil municipal que le sentier pédestre de Fontaine-

Guérin intitulé « Au cœur de la Forêt de Fontaine-Guérin » est inscrit au Plan Départemental des itinéraires de promenades et de randonnées (PDIPR).

Dans le cadre, la commune peut solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental à hauteur de 40% pour les travaux d'entretien et de balisage, à condition de faire appel à une structure d'insertion.

La demande a été faite auprès de l'association SOLUTIV EMPLOI à Noyant-Villages. Le devis s'élève à 1 034.50€ HT.

**Il appartient au conseil municipal d'en délibérer pour :**

- **Autoriser Monsieur le Maire (ou son représentant) à solliciter la subvention**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE :**

VU la délibération du 16 septembre 2019 du conseil municipal des Bois d'Anjou qui a inscrit le parcours de randonnée de Fontaine-Guérin intitulé « Au cœur de la Forêt de Fontaine-Guérin » au Plan Départemental des itinéraires de promenades et de randonnées (PDIPR),

**ARTICLE 1**

**AUTORISE Monsieur le Maire (ou son représentant) à solliciter une subvention auprès du département de Maine-et-Loire pour l'entretien du chemin pédestre de Fontaine-Guérin inscrit au PDIPR.**

**ARTICLE 2**

**AUTORISE Monsieur le Maire (ou son représentant) à signer et procéder à toutes les formalités nécessaires.**

**ARTICLE 3**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

**Fait et délibéré aux Bois d'Anjou le 28 février 2023**



**Le Maire, Sandro GENDRON**